



Procès-verbal de séance Séance du 30 Mai 2022

L'an 2022 et le 30 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 12/05/2022

Présents : Aurélie ROCHER, Maire, Marine BLANCHIN, Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD, Christine THIBAUT, Alain COUVREUX, Jacques DESMÉ, Pascal FOURNIAU, Robert JUQUOIS, Thierry SAVATON.

Absents excusés : Marie-Pascale BOUDET, Alain DAULÉAC, Pierre GARNIER, Benoît GEINDREAU, David LEGRAND.

Marie-Pascale BOUDET a donné procuration à Aurélie ROCHER. Alain DAULÉAC a donné procuration à Jacques DESMÉ. Pierre GARNIER a donné procuration à Robert JUQUOIS. Benoît GEINDREAU a donné procuration à Thierry SAVATON.

A été nommé(e) secrétaire : Sylvie CHEVALET.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/04/2022

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2022, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

CONVENTION DE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE CHAVEIGNES

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de réciprocité de travaux de voirie sur les voies et chemins communaux mitoyens entre la Commune de Champigny-sur-Veude et la Commune de Chaveignes. La voirie mitoyenne concernée est le chemin rural n°42 dit de "Niebled à la Pellegoussière", mitoyenne dans la longueur à raison de 127 ml pour la Commune de Champigny-sur-Veude.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

CONVENTION DE MUTUALISATION DU MATERIEL TECHNIQUE ENTRE COMMUNES

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la possible mise en place d'une convention de mutualisation du matériel technique entre les communes de Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Braslou, Courcoué, Faye-la-Vineuse et la Commune de Richelieu à l'initiative de cette mutualisation.

Cette convention a pour objet :

- de définir les modalités de mise à disposition de personnel et de matériel entre les communes.
- de permettre les interventions des agents dans une autre collectivité que celle à laquelle ils sont rattachés.

Les interventions se feront sur simple demande, entre les responsables définis pour chaque collectivité, précisant le type de travaux et les jours d'intervention souhaités. Le suivi périodique des heures valorisées, sera établi par chacune des communes en fonction des coûts horaires déterminés pour chaque matériel et annexés aux conventions. Ces échanges sont comptabilisés en temps et en euros mais aucun flux financier ne sera opéré.

Une fois par an un état sera arrêté et un solde sera établi afin de clôturer les temps équivalents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de convention de mutualisation du matériel techniques entre communes
- AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

ACQUISITION TERRAIN, LIEU-DIT "LA GRANGE" CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'acheter le terrain appartenant à Mme Madeleine MALECOT veuve AUDRAN, demeurant à LOUDUN (Vienne), 2 Rue de l'Eperon, pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer le compromis de vente du terrain, situé au lieu-dit "La Grange à Champigny-sur-Veude, cadastré section A n°1572p, d'une superficie de 1ha.00a.00ca, appartenant à Mme Madeleine MALECOT veuve AUDRAN, demeurant à LOUDUN (Vienne), 2 Rue de l'Eperon . Ce compromis de vente sera rédigé par M. Alain FRANCHINEAU, responsable d'agence, adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), pour un montant de 7 300,00 euros, et 1 200,00 euros de provision pour frais d'acte notarial à la charge de la Commune.

Le bornage de ce terrain sera réalisé par la SELARL BRANLY LACAZE, suivant devis n°D22056796, pour un montant de 960,00 euros H.T, 1 152,00 euros T.T.C pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (Compromis de vente, bornage, acte notarial, etc...).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

VENTE D'UN FOSSÉ, AU LIEU-DIT LE RIVALIER à CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de vendre un fossé, au lieu-dit "Le Rivalier" à Champigny-sur-Veude.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Mme la Maire, à vendre ce fossé à M. Jean-Louis RENAUDIE, propriétaire des parcelles jouxtant ce terrain, cadastré en section ZI n°51, pour une superficie de 740 mètre carré, au prix de 100,00 euros.

L'acte de vente sera rédigé par l'Office notarial de l'Ile Bouchard.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les sommes non réglées sur les budgets Commune et Assainissement :

BUDGET COMMUNE :

Imputation 6541 Créances admises en non-valeur pour un montant total de 1 602,33 euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT:

Imputation 6541 Créances admises en non-valeur pour un montant total de 220,65 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de passer ces sommes en créances admises en non-valeur pour un montant total de 1 602,33 euros pour le budget COMMUNE et 220,65 euros pour le budget ASSAINISSEMENT et charge Madame la Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Madame la Maire propose d'instaurer la participation pour l'assainissement collectif (PAC) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

Madame la Maire propose d'instaurer cette participation en application de l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, ainsi qu'à la charge des propriétaires de constructions existantes lors du raccordement au réseau et fixe un montant forfaitaire de 750,00 euros H.T par habitation, à compter du 01/08/2022.

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par l'émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention à l'association Cantine scolaire de Champigny-sur-Veude, pour un montant de 1 000,00 euros, imputation 6574 subvention de fonctionnement aux associations.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

- Madame la Maire rappelle qu'il y a une réunion publique, le vendredi 3 juin à 18H00 au Centre Montpensier. Au programme : la présentation du projet de construction de la nouvelle station d'épuration. La présentation de la fibre sur Champigny-sur-Veude et l'impact sur l'adressage des habitations. Echanges et verre de l'amitié.
- Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON se rendront à la réunion du comice agricole, mercredi 01 juin à 19H, à la mairie de Richelieu.
- Les élus se rendront le 10 juin à 15h00, à l'Etang d'Assay, pour une visite avec les conseillers départementaux.
- Sylvie CHEVALET se rendra à la réunion à Sainte Maure de Touraine, pour le tirage au sort des jurés, qui seront susceptibles d'être convoqués au jury criminel.
- Le livre Champigny-sur-Veude, un village de Touraine dans la Grande Guerre rédigé par Anny Puyjalon-Challas pourra être acheté à l'Epicierie "Aux saveurs campinoises" à Champigny-sur-Veude. Une convention sera réalisée avec l'Epicierie.
- Les présentations "des Fous du Bois" le week-end de l'Ascension, au Centre Montpensier, ont été une belle réussite, avec un public venu nombreux, découvrir les savoir-faire artisanaux. Nous les remercions chaleureusement pour leur cadeau original estampillé du logo communal.
- Les permanences des élus des élections législatives :
 - 12 juin 2022 :**
 - 8H30-10H30 : Aurélie ROCHER, Pascal FOURNIAU, Jacques DESMÉ
 - 10H30-13H00 : Sylvie CHEVALET, Alain COUVREUX, Marine BLANCHIN
 - 13H00-15H30 : Jacques DESMÉ, Thierry SAVATON, Pierre GARNIER
 - 15H30-18H00 : Aurélie ROCHER, Christine THIBAUT, M-P Boudet, Benoît GEINDREAU
 - 19 juin 2022 :**
 - 8H30-10H30 : Aurélie ROCHER, David LEGRAND, Pascal FOURNIAU, Alain DAULÉAC
 - 10H30-13H00 : Sylvie CHEVALET, Alain COUVREUX, Monique MAILLARD
 - 13H00-15H30 : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Pierre GARNIER
 - 15H30-18H00 : Aurélie ROCHER, Christine THIBAUT, M-P BOUDET, Robert JUQUOIS, Benoît GEINDREAU
- Au vu des excellents résultats des équipes de foot cette année, Marie-Pascale BOUDET et Sylvie CHEVALET proposent de récompenser le club. Le Conseil Municipal décide d'offrir des T-shirts avec le logo de Champigny aux joueurs. Robert JUQUOIS propose que la commune prenne en charge la totalité de la dépense. Un débat a lieu pour savoir si la commune prend en charge la totalité de la somme, soit 500 € environ ou seulement une partie (300 €) pour ne pas favoriser une association par rapport aux autres. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette subvention, après un vote à main levée, il est décidé de payer la totalité.
- Suite à une remarque d'Alain COUVREUX sur les bruits de voisinage, Madame la Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage du 29 avril 2013 est affiché et consultable à la mairie et qu'il convient à toute personne de le respecter.
- Monique MAILLARD, membre de l'association Iris et Campanule, déplore le manque de communication des responsables de l'Association sur le devenir de la collection. Beaucoup de personnes se sont investies dans ce projet, et s'attristent de cette situation.
- Jacques DESMÉ propose de verbaliser le stationnement sur le parking du chapeau rouge en cas de non-respect des emplacements. Mme la Maire explique ne pas avoir ce pouvoir, qu'il convient de demander l'intervention de la gendarmerie.
- Beaucoup de démarchages ont lieu sur la Commune, particulièrement en ce moment avec la fibre. Certaines personnes ont même été abusées par de faux arguments. Madame la Maire propose que le démarchage ne soit plus autorisé sur la commune.
- Thierry SAVATON a suivi les travaux de construction des bâches à incendie, aux lieux-dits "Niollet" et "Les Puits" à Champigny-sur-Veude. Elles seront opérationnelles fin de semaine prochaine.
- La clef du terrain de tennis se trouve au Bar Saint Louis. Or le Bar est fermé les mercredis et dimanches après-midi, jours où les enfants en particulier sont susceptibles de jouer. Un rendez-vous sera proposé prochainement avec le président de l'amicale du foot pour voir si le terrain peut rester ouvert ces jours.
- Sylvie CHEVALET fait le point sur l'organisation des manifestations à venir, à savoir le feu de St Jean, du 24 juin, le marché fermier du 13 juillet, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice ainsi que les jeux organisés pour les enfants, le 14 juillet au presbytère.

Séance levée à : 21h10.

En mairie, le 31/05/2022
La Maire, Aurélie ROCHER